

Bilan – mission de suivi de la R3C

Luc Mouthon (CNCCEM) - Benoît Veber (CDD)

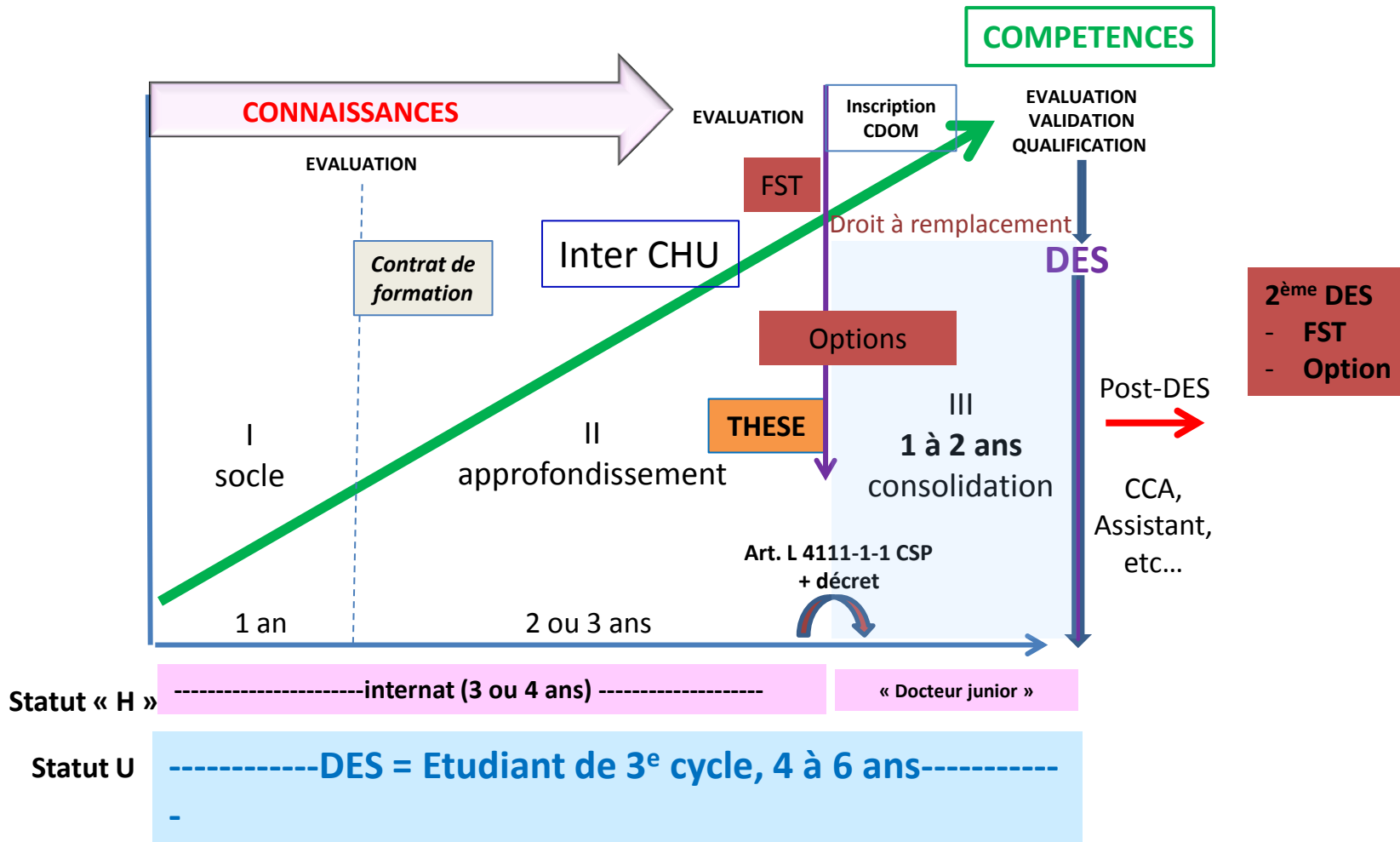
La R3C s'intègre dans une vision globale de la refonte des études médicales
avec la R1C et la R2C

Les textes réglementaires publiés

- Décret du 25 novembre 2016
 - Organisation et gouvernance du 3^e cycle
- Arrêté du 12 avril 2017 = arrêté « général » 3^e cycle
 - Déclinaison locale et régionale par spécialité
 - Commissions de subdivision : besoins; agrément; répartition
- Décret du 12 avril 2017 = accès au 3^e cycle des médecins en exercice (2021)
- Arrêté du 21 avril 2017 = arrêté « pédagogique »
 - Liste des DES / spécialités – options - FST
 - Connaissances et compétences « génériques » - transversalité
 - Maquettes de spécialités (DES) / Principales options de DE
- Arrêté du 27 novembre 2017 = arrêté « pédagogique »
 - Maquettes des FST
 - Maquettes des options manquantes
- Décret du 5 juillet 2018 = statut phase III
- Arrêté du 27 septembre 2018 = contrat de formation
- Arrêté du 19 mars 2019 = arrêté « pédagogique »
- Arrêté du 13 février 2020 = arrêté « pédagogique »
- Arrêté du 2 septembre 2020 = arrêté « pédagogique »
- Arrêté du 30 juillet 2021 = phase de consolidation
- Arrêté du 3 mars 2022 = arrêté « pédagogique »
- Arrêté du 17 avril 2022 = arrêté « pédagogique »
- Arrêté du 25 avril 2022 = deuxième DES
- Arrêté du 27 juillet 2022 = phase de consolidation

R3C

Dynamique de formation/Statut Toutes spécialités (hors MG)



Objectifs : Professionnalisation de la formation – médecins opérationnels dès le post DES

Mission R3C

Luc Mouthon – Benoît Veber

Lettre de mission signée le 10 décembre 2020

- Réactiver et piloter les comités de suivi des spécialités
 - Composition spécifiée dans la lettre de mission
 - Parité enseignants/étudiants
- Participer au RETEX des procédures d'appariement (le 16 décembre 2020)
- Instruire les modifications éventuelles des maquettes
- Instruire l'opportunité de demandes de Co-DES, de FST et d'options
- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la réforme du 2^{ème} DES, des FST et options ouverts aux médecins en exercice
- Travailler en lien avec le CNOM pour les qualifications et les licences de remplacement

Mission R3C

Luc Mouthon – Benoît Veber

Lettre de mission signée le 10 décembre 2020

- Assurer la cohérence de la transition DFASM3 – Phase Socle
- Accompagner le déploiement de la maîtrise de stage universitaire et des stages ambulatoires
- Assurer un suivi des droits au remords et des modalités de prise en charge de toute difficulté spécifique rencontrés par les internes, en phase avec le CNA
- Reprendre les travaux d'adaptation de la R3C pour l'odontologie et la pharmacie

Composition des comités de suivi*

- Conférence des doyens de médecine
- Conférence des doyens de pharmacie
- Conférence des doyens d'odontologie
- CNCCEM
- CP CNU
- Conférence des présidents de CME de CHU
- Conférence des présidents de CME de CH
- Conférence des présidents d'ARS
- Service de santé des armées
- DGOS
- DGESIP
- ANEMF
- ANEPF
- UNECD
- ISNI
- ISNAR-IMG
- FNSIP-BM
- UNESS

*** Parité enseignants/étudiants**

Entre janvier et juin 2021:

- 12 réunions de comité de suivi (8 pour les DES et 4 pour les FST)

Mission R3C

Luc Mouthon – Benoît Veber

Phase de consolidation – Organisation :

- Phase de consolidation avec 2 « big-matching » par an
 - 27 DES concernés
 - 25 spécialités médicales
 - + la Biologie médicale et la Chirurgie orale
 - La réalisation d'un « big-matching » tous les 6 mois :
 - Règle le problème des internes décalés
 - Laisse la possibilité à un interne de rester un an dans le même service en fonction de son projet professionnel et en accord avec son RTS

- Phase de consolidation avec 1 « big-matching » par an
 - 16 DES concernés:
 - Les 12 spécialités chirurgicales en 6 ans (2 stages de 1 an)
 - Médecine d'urgence, médecine légale et expertises médicales, **oncologie** et pneumologie (DES en 4 et 5 ans = 1 stage de un an)

Arrêté du 27 juillet 2022

Mission R3C

Luc Mouthon – Benoît Veber

Phase de consolidation

- Phase de consolidation avec 2 « big-matching » par an (n=27)
 - Biologie – chirurgie orale – MPR – Psychiatrie – Médecine Interne et Immunologie – Radiologie – Médecine Nucléaire – Dermatologie – Allergologie – Médecine Vasculaire - HGE – Endocrinologie, Diabétologie, Nutrition – Santé Publique – Pédiatrie – Anatomie Pathologique – Gériatrie – MIR – Médecine du Travail – Cardiologie – Néphrologie – Neurologie – Génétique Médicale – Anesthésie Réanimation - Rhumatologie –Gynécologie Médicale – Hématologie – MIT
- Phase de consolidation avec 1 « big-matching » par an (n=16)
 - Médecine légale – Médecine d'urgence – **Oncologie** – Pneumologie – CMF – Chir Orthopédie – Chir Plastique – Chir Vasculaire – Chir Pédiatrique – Chir Thoracique et Cardiovasculaire – Neurochirurgie – Chir Viscérale et digestive – Ophtalmologie – Gynécologie Obstétrique – ORL – Urologie
- Bon fonctionnement du big-matching
- **Attention:**
 - **Inter CHU de 1 an pour les DES à un seul big-matching par an**

Arrêté du 27 juillet 2022

Mission R3C

Luc Mouthon – Benoît Veber

Courrier d'arbitrage du 17 décembre 2021 (DEGESIP – DGOS) puis Arrêté du 3 mars 2022

- Mise en œuvre à la rentrée 2022-23
- Modifications de certaines maquettes de **DES** en fonction des réunions du comité de suivi (Mission R3C – enseignants - internes):

- DES de chirurgie vasculaire
- DES de neurochirurgie
- DES d'ORL - chirurgie cervico-faciale
- DES d'urologie
- DES d'anesthésie réanimation
- DES d'endocrinologie-diabétologie-nutrition
- DES d'hépto-gastro-entérologie
- DES de médecine d'urgence
- DES de médecine intensive réanimation
- DES de médecine physique et réadaptation
- DES de médecine vasculaire
- DES de neurologie
- DES d'oncologie
- DES de pédiatrie
- DES de rhumatologie

Mission R3C

Luc Mouthon – Benoît Veber

Arrêté du 3 mars 2022

- Mise en œuvre à la rentrée 2022-23
- Modifications de certaines maquettes de **FST** en fonction des réunions de concertations (Mission R3C – enseignants - internes):
 - FST addictologie
 - FST chirurgie orbito-palpébro-lacrimale
 - FST fœtopathologie
 - FST maladies allergiques
 - FST soins palliatifs qui devient FST médecine palliative
 - FST médecine scolaire
 - FST sommeil

Mission R3C

Luc Mouthon – Benoît Veber

Arrêté du 3 mars 2022

- Création d'un DES de psychiatrie en 5 ans avec 2 options précoces (PA – PEA)
 - Seul DES ayant fait l'objet d'un allongement de sa durée
- Création des FST de :
 - Médecine hospitalière polyvalente
 - Médecine en situation de guerre et en SSE
- Options:
 - Traitement interventionnel de l'ischémie cérébrale aiguë

Arrêté du 17 avril 2022

- Option soins intensifs respiratoires (DES de pneumologie)
- Option soins intensifs néphrologiques (DES de néphrologie)
- Orthodontie des dysmorphies faciales (DES de chirurgie maxillo-faciale)

Prospective

- Programmation d'une nouvelle série de réunions du comité de suivi sur 2022-2023
 - Droits au remord
 - Mise en place de la phase de consolidation
 - Enquête sur les DU « obligatoires »
- Droit au remord à modifier du fait l'appariement « R2C » en fin de DFASM3
- Licence de remplacement
- DES de MG en 4 ans

Difficultés rencontrées (I)

- Défaut d'appropriation/assimilation de la R3C
 - Mauvaise intégration/compréhension des différentes phases
 - 1/3 à 1/4 des responsables de terrain de stage ne participent pas au matching
 - Contrat de formation souvent non rempli
- Diminution ressentie du nombre des « internes » (mais pas des forcément des DES) dans certaines spécialités
 - Conversion poste phase d'approfondissement/Dr junior si pas d'allongement de la maquette
 - Diminution drastique du nombre des DES de MG dans les services hospitaliers
 - Stages ambulatoires dans certaines spécialités
 - Listes de garde d'internes
 - Réglementation du temps de travail des internes (48 heures)
 - Difficultés de fonctionnement des services hospitaliers
 - Modification de la répartition des tâches/de l'organisation des services

Difficultés rencontrées (II)

- Réforme « tubulaire »
 - Des stages libres dans toutes les maquettes de DES/souhait de transversalité
 - Stages libres utilisés pour les FST/options ou des stages dans la spécialité
 - Nombreuses demandes d'allongement de maquette/nouvelles FST/options
 - Conséquences: ce sont les DES qui assurent la prise en charge des patients « hors spécialité »
- Conséquences « structurelles »
 - Demandes de postes de « médecine polyvalente » dans certaines spécialités chirurgicales
 - Difficultés à recruter des CCA dans certaines spécialités